

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la séance de Conseil Municipal du**  
**LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois,  
 Le 18 décembre, à vingt heures trente,  
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni à la salle  
 Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M.  
 Frédéric BROGNIART, Maire.

| Nom Prénom         | Présent | Absent | Excusé | Pouvoir à | Nom Prénom             | Présent | Absent | Excusé | Pouvoir à          |
|--------------------|---------|--------|--------|-----------|------------------------|---------|--------|--------|--------------------|
| BROGNIART Frédéric | X       |        |        |           | FABIEN Anne-Marie      | X       |        |        |                    |
| BERNIERES LE PATRY |         |        |        |           | JENVRAIN Marie         |         | X      |        |                    |
| HAMEL François     | X       |        |        |           | LEPAINTEUR Patrice     | X       |        |        |                    |
| BACON Michel       |         |        | X      | HAMEL F   | MAZIER Valérie         | X       |        |        |                    |
| CANU Nathalie      | X       |        |        |           | PIERRES                |         |        |        |                    |
| DUCHEMIN Daniel    |         |        | X      |           | BERGAR Dominique       | X       |        |        |                    |
| RENOUF Patricia    | X       |        |        |           | ANNE Sarah             |         | X      |        |                    |
| VAN ROMPU Riet     |         | X      |        |           | PRESLES                |         |        |        |                    |
| BURCY              |         |        |        |           | BACHELOT Isabelle      |         |        | X      |                    |
| DOUCHIN Nicolas    | X       |        |        |           | ANGOT Michel           |         |        | X      |                    |
| CHANU Hervé        | X       |        |        |           | RENDIT DEROUVILLES     |         | X      |        |                    |
| DELAHAYE Olivier   |         | X      |        |           | RULLY                  |         |        |        |                    |
| CHENEDOLLE         |         |        |        |           | LEGER Sébastien        | X       |        |        |                    |
| FERGANT Françoise  | X       |        |        |           | CHANU Caroline         | X       |        |        |                    |
| HUET Cédric        |         | X      |        |           | SAINT CHARLES DE PERCY |         |        |        |                    |
| LABROUSSE Rémi     | X       |        |        |           | CHAPET Brigitte        | X       |        |        |                    |
| LEVALLOIS Elodie   |         | X      |        |           | BERTHOUT Julie         | X       |        |        | CHANU C (4e point) |
| ESTRY              |         |        |        |           | VASSY                  |         |        |        |                    |
| LOUIS Gilbert      | X       |        |        |           | GUETTIER Mickaël       | X       |        |        |                    |
| LARONCHE Vanessa   | X       |        |        |           | ANGENEAU Jean-Paul     |         |        | X      | THERIN L           |
| LENAIN Didier      | X       |        |        |           | ASSELIN Sylvie         |         |        | X      | BROGNIART F        |
| SCOLA Sabrina      |         |        | X      | LOUIS G   | DAL MASO Jérémie       |         | X      |        |                    |
| MALECOT-GALLOIS M  | X       |        |        |           | FERREIRA Cécilia       |         | X      |        |                    |
| LA ROCQUE          |         |        |        |           | GERMAIN Gilles         | X       |        |        |                    |
| WIELGOSIK Frédéric | X       |        |        |           | HELAINÉ Céline         |         | X      |        |                    |
| OLIVIER Damien     |         | X      |        |           | HUARD Laëtitia         |         |        | X      |                    |
| LE DESERT          |         |        |        |           | THERIN Laurent         | X       |        |        |                    |
| MASSON Christophe  |         |        |        | X         | CHAPET B               | X       |        |        |                    |
| MARÇAIS Christelle |         | X      |        |           | SPITZA Jean-François   | X       |        |        |                    |
| LE THEIL BOCAGE    |         |        |        |           | VIESSOIX               |         |        |        |                    |
| ALLAVENA Didier    | X       |        |        |           | LERESTEUX Laëtitia     | X       |        |        |                    |
| BRU Noëlle         |         | X      |        |           | GRAVE Francis          | X       |        |        |                    |
| JOSSE Sandrine     |         | X      |        |           | PICACHE Alexandra      |         | X      |        |                    |
| MONTCHAMP          |         |        |        |           | POUPION Patrick        |         |        | X      |                    |
| FAUCON Gilles      | X       |        |        |           | SILLERE Michel         | X       |        |        |                    |
| DAUPRAT Marie-F    | X       |        |        |           | BARBEY Alexandre       |         | X      |        |                    |

**31 PRESENTS – 16 ABSENTS - 5 EXCUSÉS - 5 POUVOIRS**

**Le quorum étant atteint au début de la séance avec 29 membres présents, le conseil peut valablement délibérer.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

*Les délibérations sont consultables sur le site internet de la commune et au siège administratif de VALDALLIERE.*

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023
2. IVN - Présentation de la démarche Mobi Pro
3. Information avancement mise en place REOMI sur le territoire de l'IVN
4. Travaux bocagers à rôle hydraulique
5. Finances : Décision Budgétaire Modificative n°7
6. Finances : Durée d'amortissement des immobilisations

\*\*\*\*\*

**1- Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2023.**

Madame Anne-Marie FABIEN est désignée secrétaire séance.

Le président de la séance soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**2- IVN – Présentation de la démarche Mobi Pro.**

*Présentation par Mme COIGNARD de l'association Mobylys et M. NEUVILLE, responsable Développement Economique à l'IVN.*

En décembre 2020, l'Intercom de la Vire au Noireau a lancé une expérimentation, appelée Mobi Pro, consistant à réfléchir, avec 15 établissements du territoire intercommunal représentant près de 3 000 collaborateurs, aux actions pouvant être mises en place pour réduire le coût des déplacements quotidiens domicile-travail.

L'animation et la promotion de cette démarche a été confiée à l'association Mobylys.

A l'issue de cette expérimentation, l'Intercom a décidé de déployer cette démarche à l'ensemble des entreprises en privilégiant 2 alternatives à l'utilisation quotidienne d'une auto pour se rendre généralement seul dans sa voiture, au travail :

- Pour les trajets les plus longs : le covoiturage, grâce à l'appli Rezo Covoit.

- Pour les trajets moins longs : le vélotaf.

L'association propose aussi des ateliers de sensibilisation au vélo électrique et une « maison du vélo » pour la réparation des vélos notamment.

### **3- Information avancement mise en place REOMI sur le territoire de l'IVN.**

Présentation par Coraline BRISON VALOGNES, Vice-Présidente en charge des déchets et Yvon GRANDIN, Directeur du service déchets.

Support présentation en annexe.

#### Echanges :

Monsieur LEPAINTEUR souhaite savoir ce qui a motivé un tel changement et demande un éclairage financier. Madame BRISON VALOGNES explique que la première raison est l'uniformisation du mode de facturation. La redevance a été choisie car elle permet une certaine égalité, quel que soit le lieu d'habitation : pour un même service, le même coût en fonction de la composition du foyer. Sur la partie mode de collecte, l'objectif était de mettre en place l'incitatif. Après la réflexion sur les bacs non concluante, le choix s'est porté sur les points d'apports volontaire (PAV).

Madame BRISON VALOGNES comprend l'incompréhension suite à l'enquête de l'année dernière dont l'objectif était d'avoir un fichier des redevables (avec composition des foyers) pour le calcul de la grille tarifaire. Il y a eu un quiproquo avec la société qui a été mandatée. La notion de réservation de bac a été inscrite par erreur.

Sur la partie financière, le SEROC et le SIRTOM ont rappelé ne pas avoir de visibilité à six mois sur leur budget. Cela représente des coûts importants, si on a des contributions qui varient de 10 à 20 % d'une année à l'autre, les tarifs varieront également.

Cependant, aujourd'hui, on est à peu près dans la moyenne nationale, avec un coût qui revient à 200 € par foyer (quel que soit la taille du foyer). Donc quelqu'un qui paie aujourd'hui, 50 ou 100 euros de taxe d'ordures ménagères va forcément payer plus chers.

Monsieur LEPAINTEUR revient sur la réponse concernant l'étude financière et demande s'il ne serait pas possible de prendre la situation 2022 que l'on connaît, dont on a les coûts, pour faire une projection en euro constant avec le changement imaginé. Il est compréhensible que certains coûts évolueront comme la main d'œuvre, le carburant. Cela serait un moyen de comparer un système par rapport à un autre. Un moyen qui permettrait d'éclairer les élus sur le choix réalisé.

Madame BRISON VALOGNES explique que tous les coûts ne sont pas encore connus. Certains devis sont encore parvenus récemment. Lorsque le budget 2024 sera fait, on saura où on va.

Monsieur LEPAINTEUR insiste ne pas être satisfait de la réponse, un mouvement de contestation naît par rapport à ce changement, les élus aimeraient être davantage éclairés. Pour que les élus aillent dans le même sens, il faut que la preuve leur soit apportée que ce choix est pertinent.

Le DGS rappelle qu'on a connaissance de futures augmentations, quel que soit le système avec notamment la TGAP, les combustibles, tout cela pousse donc à trouver un système plus économe.

Madame BRISON VALOGNES confirme que la TGAP s'élevait en 2019 à 24 € la tonne, en 2023 à 52 € la tonne, puis qu'elle passera en 2024 à 59 € la tonne, puis en 2025 à 65 € la tonne... Tous les ans, celle-ci augmente, donc l'idée est de limiter le volume. Des solutions sont en train d'être travaillées (SEROC/SYVEDAC) car par manque de débouchés, les OM vont actuellement à l'enfouissement. Du fait de l'incitation sur les différents territoires, du tonnage sera peut-être libéré dans les incinérateurs existants et le SIRTOM qui incinérât avant pourra peut-être de nouveau le faire. La TGAP à l'incinération est beaucoup plus faible qu'à l'enfouissement.

Madame MAZIER estime le seuil (nombre d'ouverture) élevé et donc peu incitatif.

Madame BRISON VALOGNES explique que les seuils sont assez haut pour que les gens puissent dans un premier temps savoir où ils en sont, ne pas les pénaliser et inciter de façon progressive. Dans un second temps, les seuils pourront être réduits pour être plus incitatifs.

Madame BRISON VALOGNES rappelle que le montant de la redevance correspondra à la collecte mais aussi au traitement des déchets (OM, sacs de tri, déchetterie, verre).

Le DGS ajoute que sur 100 kg d'OM on a entre 40 et 50% de fermentescibles qui ne devraient pas être là. L'enjeu pour réduire les coûts, est de diminuer ce qu'il y a dans les sacs noirs, d'où le traitement des biodéchets, et le compostage.

Madame MAZIER regrette qu'il ne soit pas proposé un autre seuil plus bas pour les personnes qui trient beaucoup et qui verraient leur redevance ainsi diminuée.

Le DGS précise que c'est difficile à évaluer, l'idée c'est d'y aller par pallier.

Madame BRISON VALOGNES souhaite aussi éviter les dépôts sauvages, on est déjà sur un gros changement. L'objectif est d'accompagner progressivement pour une diminution du volume.

Madame BERTHOUT, à l'inverse, estime le seuil bas pour une famille avec deux enfants en bas âge (couches). Elle soulève également le cas des assistantes maternelles.

Madame LERESTEUX évoque aussi la situation des assistants familiaux.

Madame BRISON VALOGNES explique qu'il n'est pas possible de faire du social, du cas par cas avec la redevance. Des solutions sont recherchées pour les personnes âgées. Concernant les enfants en bas âge, cela fait partie du cycle de la vie avec un moment où il y a des couches et donc plus de déchets. Pour les assistants familiaux et maternels, il y a les frais d'entretien.

Madame BERTHOUT explique que les frais d'entretien sont peu élevés et sont destinés à couvrir partiellement d'autres frais. Selon elle, la redevance pénalisera les assistants maternels et rappelle que cette profession n'est pas très bien rémunérée.

Madame CHANU souhaite revenir sur l'aspect financier, elle ne comprend pas qu'on n'ait pas un minimum de chiffres. Elle entend qu'on ait encore des inconnus mais elle n'entend pas qu'on n'ait pas fait de chiffrage, des prévisions ou un ordre de grandeur.

Madame BRISON VALOGNES explique qu'il y avait eu des ordres de grandeur communiqués à un moment donné, notamment au moment du choix entre PAV et bac mais n'a plus les chiffres en tête. L'objectif est clairement de faire des économies en passant par ce système-là. La redevance correspondant à un tout, ce n'est pas que le sac d'ordures ménagères, il est nécessaire de tout calibrer.

Selon Monsieur SILLERE, lorsqu'on travaille sur un projet qui amène des modifications, on chiffre l'existant et le futur et pour que le projet futur soit accepté, il faut qu'il soit plus rentable que le présent.

Monsieur CHANU rappelle qu'une étude a été financée dont on n'a jamais eu les aboutissants.

Le DGS confirme que cette étude faite avant le Covid est maintenant obsolète. En réunion, le SEROC et le SIRTOM, ont affirmé ne pas pouvoir transmettre de chiffres. Ils ont une lisibilité à 6 mois. Il est donc difficile de faire des projections. On connaît les indicateurs qui vont évoluer. L'idée est de limiter une augmentation trop importante et l'impact au niveau des foyers.

Madame CHANU affirme qu'au-delà des coûts qui peuvent évoluer comme la TGAP, selon les systèmes, il est possible de chiffrer des kilomètres potentiels, des heures de mains d'œuvre et cela quel que soit le prix du carburant et du prix de la main d'œuvre. Cela permettrait de donner une tendance.

Selon Monsieur GUETTIER, rien qu'avec l'augmentation de la TGAP, il est urgent de trouver des solutions. Pour lui, le problème est le manque d'investissement dans les incinérateurs.

Monsieur CHANU ajoute que la façon de collecter ne change rien.

Pour Monsieur GUETTIER, le mode de collecte doit évoluer, les agents ne doivent plus courir après les camions pour y jeter les sacs.

Madame CHANU regrette que la pression ne soit pas mise aux industriels alors que chacun se bat pour essayer de trouver des solutions.

Monsieur LEPAINTEUR rappelle que pour obtenir l'adhésion des élus, il est nécessaire que des chiffres soient communiqués.

Madame BRISON VALOGNES affirme qu'en affinant le projet, un distinguo entre les deux systèmes pourra être fait.

Monsieur CHANU demande, en raison, de la collecte en régie pour une partie du territoire et par le SIRTOM pour l'autre partie, si le badge pourra ouvrir n'importe quel PAV.

Madame BRISON VALOGNES confirme que cela sera possible.

Monsieur CHANU demande à évoquer les déchets camés qui pourraient être compostés et les désagréments que cela engendrerait.

Madame BRISON VALOGNES confirme que cela est déconseillé ou alors en très petite quantité. Mais un grillage peut être installé pour éviter l'intrusion des rongeurs.

Monsieur HAMEL demande comment est envisagé le suivi des déménagements.

Madame BRISON VALOGNES précise que l'occupant, le locataire du logement devra signaler la date de déménagement pour désactivation du badge. Le nouveau locataire devra quant à lui se déclarer auprès du service et le badge lui sera réaffecté.

Monsieur FAUCON, revient sur les agents qui collectent les déchets et les troubles liés à la manutention. Il explique que sur ce plan ce nouveau mode de collecte améliorera les conditions de travail des agents.

Concernant les cas spécifiques évoqués précédemment, il confirme qu'il sera nécessaire de repérer les difficultés, être vigilant et proposer des solutions.

Il invite chacun à la modération, à la réflexion, à comptabiliser sur un mois le nombre de sacs noirs, à se projeter et réfléchir aux changements concrets de ce nouveau système. Il suggère de ne rien dramatiser.

Monsieur BROGNIART ajoute que tout nouveau système est perfectible, il y aura des ajustements à faire en fonction de cas auxquels on n'aura pas pensé.

Il remercie Madame BRISON VALOGNES pour son intervention.

#### 4- Travaux bocagers à rôle hydraulique.

Délib N° 2023\_1218\_01

Le 6 novembre des échanges ont eu lieu sur un éventuel partenariat entre la commune de VALDALLIERE et l'Intercom de la Vire au Noireau sur les travaux bocagers à rôle hydraulique.

Au cours de ces échanges il a été rappelé :

- Le souhait de la commune de recentrer son programme de plantation vers les exploitations agricoles (tout en préservant la possibilité de plantation pour les particuliers) dans la perspective des programmes de plantation 2024-2025 et 2025-2026 qui se dérouleront sur les sous bassins versants du Rully et de la Diane (communes déléguées de RULLY et BERNIERES LE PATRY).
- Le souhait de la commune de travailler sur le rôle hydraulique du bocage notamment par la réalisation de l'étude du CPIE qui couvre 2 zone géographiques (sous bassins versant du Rully et de la Diane et Sous bassins versants Allière amont et moyenne).

Des échanges techniques et financiers ont eu lieu sur le rôle primordial du talus pour maîtriser le ruissellement et l'érosion. La création d'un talus présente un surcoût important pour la commune maître d'ouvrage, ce qui constitue un frein au développement de ce type de travaux.

Au titre de la compétence GEMAPI exercée par l'Intercom de la Vire au Noireau, la commission « petit cycle de l'eau » a débattu d'un partenariat IVN – VALDALLIERE qui se caractériserait de la manière suivante :

- **Type de travaux** : création de talus bocagers à rôle hydraulique (GEMAPI)
- **Lieu** : commune de Valdallière
- **Maîtrise d'œuvre des travaux** (rencontre des agriculteurs et suivi des travaux) :

Commune de Valdallière

- **Maîtrise d'ouvrage des travaux** : (règlement des factures liées aux travaux, gestion des subventions, gestion du marché de travaux) : Intercom de la Vire au Noireau,

- **Assistance technique de l'Intercom de la Vire au Noireau** auprès de la commune de Valdallière sur le rôle hydraulique du talus (diagnostic et travaux)

- **Subventions mobilisables** : 80% de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

- **Financements IVN** : 20% - Taxe GEMAPI

- **Exemple de budget chiffré** : 4 kilomètres de talus bocagers à rôle hydraulique = 50 000 Euros TTC soit 10 000 Euros à la charge de l'IVN,

Les élus de la commission ont reçu favorablement cette proposition de partenariat. Avant de continuer à travailler sur ce sujet, ils souhaitent cependant que le conseil municipal de VALDALLIERE se prononce sur ce partenariat.

Echanges :

Monsieur LEPAINTEUR affirme avoir été surpris de découvrir le sujet à la lecture du rapport et regrette que ce sujet ne soit pas abordé en commission agricole.

Monsieur BROGNIART explique que cette réflexion vient de la commission « grand et petit cycle de l'eau » de l'Intercom.

Le DGS confirme que la proposition a été faite en directe, avoir contacté Monsieur HAMEL pour échanger sur ce sujet. Il affirme qu'il peut être proposé que le conseil ne se prononce pas ce soir.

Pour Monsieur HAMEL, la proposition est présentée ce soir en toute transparence de la même manière qu'elle aurait été proposée en commission.

Madame BERTHOUT quitte l'assemblée et donne pouvoir à Madame CHANU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 5      | 0          | 31   |

- **APPROUVE** ce partenariat.

**5- Finances : Décision Modificative N°7. Délib N° 2023\_1218\_02**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le budget de la commune ;

Afin de régulariser les écritures d'amortissement pour l'année 2023, il convient de prévoir la décision modificative suivante :

| INTITULES DES COMPTES              | DIMINUT° / CREDITS ALLOUES |                  | AUGMENTATION DES CREDITS |                  |
|------------------------------------|----------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
|                                    | COMPTES                    | MONTANTS ( € )   | COMPTES                  | MONTANTS ( € )   |
| Divers                             | 6228(011)                  | 20 000,00        |                          |                  |
| Dot. amort. immos incorporelles    |                            |                  | 6811(042)                | 20 000,00        |
| <b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>   |                            | <b>20 000,00</b> |                          | <b>20 000,00</b> |
| <b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b> |                            | <b>20 000,00</b> |                          | <b>20 000,00</b> |
| FCTVA                              | 10222(10)                  | 20 000,00        |                          |                  |
| Autres bâtiments publics           |                            |                  | 281318(040)              | 20 000,00        |
| <b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>   |                            | <b>20 000,00</b> |                          | <b>20 000,00</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- **AUTORISE** la décision modificative telle que présentée.

**6- Finances : durées d'amortissements des immobilisations.**  
**Délib N° 2023\_1218\_03**

**Modifie la délibération N° 2022-1205003 du 5 décembre 2022.**

Monsieur le Maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent en un an.

Il est ainsi proposé d'amortir en 1 an les biens dont la valeur est inférieure à 300 € TTC.

Pour les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

|  |      |
|--|------|
| BIENS DONT LA VALEUR EST INFERIEUR A 300 € TTC | 1 an |
|--|------|

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                     | DUREES |
|---|--------|
| Frais Urbanisme PLU (202)                         | 10     |
| Frais d'études (203)                              | 5      |
| Subventions d'équipement organismes publics (204) | 15     |
| Logiciels (205)                                   | 2      |

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES                           | DUREES |
|---|--------|
| Véhicules (21828)                                     | 5      |
| Mobilier (21841 et 21848)                             | 10     |
| Matériels technique (2158)                            | 6      |
| Matériels de bureau électrique et électronique (2184) | 5      |
| Matériels informatique (21831 et 21838)               | 4      |
| Matériels téléphonie (2185)                           | 4      |
| Matériels classique (2188)                            | 10     |
| Coffre-fort (2188)                                    | 20     |
| Equipements cimetière (21316)                         | 10     |
| Installations et appareils de chauffage (2135)        | 10     |
| Appareils de levage - ascenseurs                      | 20     |
| Equipements de garage et atelier (2135)               | 10     |
| Equipements de cuisine (2135)                         | 10     |
| Equipements sportif (2135)                            | 10     |
| Installations de voirie (2151 et 2152)                | 20     |
| Plantations (2121)                                    | 20     |
| Autres agencements et aménagements de terrain (2128)  | 20     |
| Bâtiments légers - abribus - abri (2135)              | 10     |
| Agencements et aménagements de bâtiments (2135)       | 15     |
| Bâtiments chaufferies (21318)                         | 30     |
| Matériels incendie (21561 et 21568)                   | 10     |

L'amortissement sera calculé selon le mode linéaire au prorata temporis

**Les biens acquis après le 31 octobre sont tous amortis à partir de N+1.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Questions orales :**

- Eclairage public

*Monsieur LEPAINTEUR souhaite revenir sur l'éclairage public et l'extinction à 20 heures et 20h30 qui avait été décidée par soucis d'économie l'année dernière et demande s'il est possible de rallonger le temps d'éclairage le soir.*

*Monsieur BROGNIART explique avoir signé cette semaine pour Montchamp (20h30) et la place de Vassy.*

*Le DGS propose de sortir les chiffres de l'éclairage public de cette année par rapport à l'année dernière, afin de voir l'économie générée.*

*Monsieur LOUIS suggère de retarder l'horaire d'extinction notamment pour les salles des fêtes (arrivée des invités dans le noir).*

*Monsieur BROGNIART propose d'essayer de trouver une solution pour l'éclairage à proximité des salles des fêtes.*

Monsieur BROGNIART conclut en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.**

Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN



Le président,  
Frédéric BROGNIART





# W mobipro

DE LA  
VIÈRE  
AU NOIREAU  
TERRE D'EXCELLENCE

ALLER AU TRAVAIL AUTREMENT



18 décembre 2023  
Conseil municipal  
Valdallière





# Mobyliis, on avance que si on peut bouger ! 🚗

Être mobile et en capacité de se déplacer est essentiel  
au quotidien : trouver ou garder un emploi, étudier...

Nos services →



## Gouvernance de l'association

Vous souhaitez vous investir dans une association  
dynamique ?

Lire la suite >



## Dotation d'Action Territoriale : Mobyliis a signé !

Ce dispositif, créé en 2018 au niveau national par  
l'Institut Break Poverty...

Lire la suite >



## Ateliers séniors pour la fin d'année

Il reste encore quelques ateliers prévus en cette fin



## Accompagnement

Accompagnement, formations, ateliers pratiques et outils...

[En savoir plus →](#)



## Auto-école

Un accès équitable aux permis de conduire B et AM...

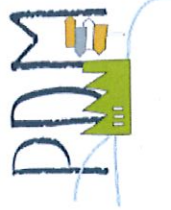
[En savoir plus →](#)



## Garage

Un garage social pour entretenir et réparer son véhicule...

[En savoir plus →](#)



## Collectivités et Entreprises

Diagnostic, concertation, plan d'action et suivi...

[En savoir plus →](#)



## Location

Location solidaire de véhicules : scooters, vélos, voitures, trottinettes...

[En savoir plus →](#)



## Maison du Vélo

Locations, vente de vélos reconditionnés, remise en selle...

[En savoir plus →](#)

# 2021-Mobipro : phase d'expérimentation

Près de 3000 salarié-e-s



Compagnie des Fromages & Richeslions  
Fromages de France

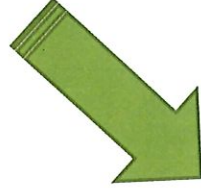


## Enjeux de la démarche Mobipro

- ▶ Trouver des alternatives à l'autosolisme
- ▶ Renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire
- ▶ Favoriser le recrutement et maintien dans l'emploi
- ▶ Améliorer la qualité de vie des salarié-e-s
- ▶ Permettre aux salarié-e-s de faire des économies
- ▶ S'inscrire dans une démarche éco-responsable

# Deux axes principaux co-construits

Promotion du  
vélo à assistance  
électrique



Promotion  
covoiturage



# Promotion du vélotaf

- ▶ Des animations pour sensibiliser à la pratique du vélo : conseils, équipement, prise en main, mise en pratique !



## Retours positifs !

- Des salariés qui souhaitent essayer le VAE grâce au prêt gratuit
- D'autres qui se projettent sur de l'achat
- De nombreuses questions

# Mobipro : que propose-t-on ?

Promotion du vélotaf

- ▶ Les ateliers **GRATUITS**
  - ▶ (Re)mise en selle
  - ▶ Prise en main du VAE
  - ▶ Conduite aux abords des lieux de travail
  - ▶ Bonnes pratiques et code de la route
  - ▶ Diagnostiquer une panne
- ▶ La mise à disposition **GRATUITE**
  - ▶ Pour toute entreprise inscrite dans la démarche MobiPro
  - ▶ Prêt de 15 jours

## Les +

- Animation en entreprise et sensibilisation à la pratique du VAE
- 1 à 3 ateliers de ½ journée
- Vélos, casques et antivols fournis par l'intercom





ALLER AU TRAVAIL AUTREMENT

est inscrite dans la démarche  
MobiPro. Pour nos salariés :

# -10 % SUR L'ACHAT D'UN VAE NEUF

Cumulable avec les promotions en cours et les aides de l'Etat.

Offre valable jusqu'au 20/04/2024 sur attestation fournie par l'IVN.

Renseignements : 02 31 66 27 96 /  
dev.eco@vireaunoireau.fr

**Corner**  
**Bike**  
Vélos électriques & musculaires



**INTERSPORT**  
Magasins partenaires de Vire

14500 VIRE - 02 31 66 35 38

## rabais





# La Maison du Vélo - O Bicycles

# ÔBicycLES

BY **moBYLis**  
fabrique équitable de mobilité

**ÔBicycLES**

Vente de vélos reconditionnés  
Réparation participative  
Recupération de vélos  
Remise en selle  
Location

**MAISON DU VÉLO**  
06 72 77 60 79  
mobylis@mobylis.org  
41 Route de Caen  
(derrière Radio VFM)  
14500 Vire

**moBYLis**  
fabrique équitable de mobilité

FDVA  
Normandie  
MobiPro  
Vire Normandie



# Mobipro : où en est-on ?

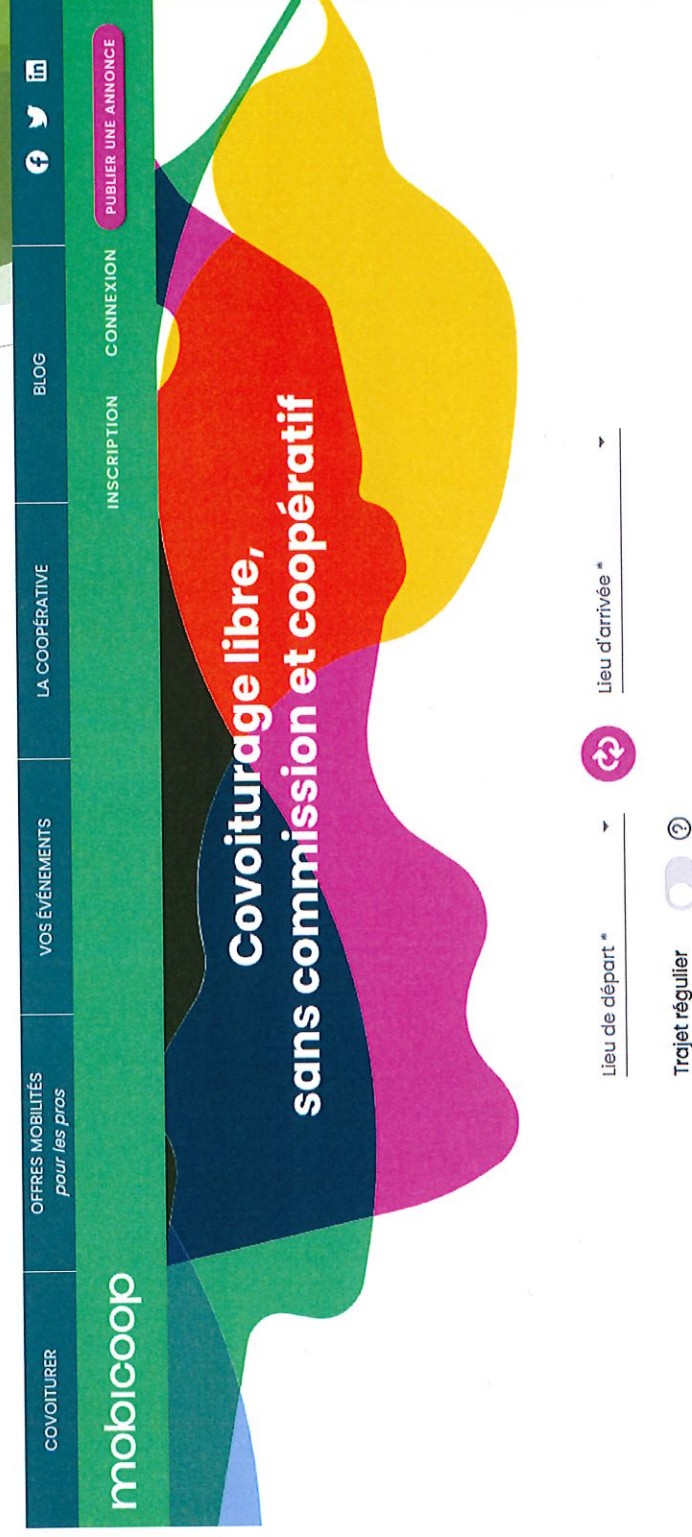
## Promotion du covoiturage

- Conventonnement de la collectivité avec Mobicoop
- Développement de services de covoiturage sur le territoire via une application

Possibilité de créer  
une communauté !

Ex : *Communauté de  
la Vire au Noireau*

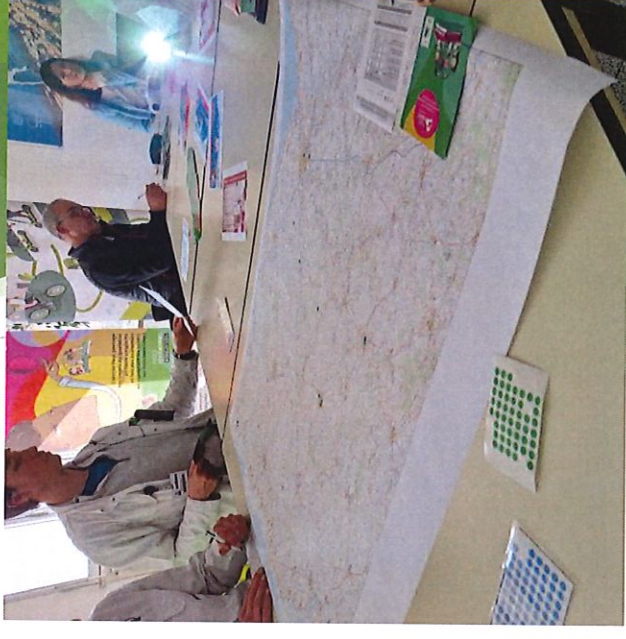
*Communauté d'une  
zone d'activité ou  
d'une entreprise*



# Mobipro : que propose-t-on ?

## Axe covoiturage

- ▶ La mise en place
  - ▶ Démonstration d'utilisation de l'application
  - ▶ Animations en entreprise pour promouvoir la pratique du covoiturage
    - ▶ Prise en compte des axes de flux + horaires
- ▶ Mise en relation de salarié-e-s



## Collectivité

- Est-ce la collectivité est prête pour adhérer à la démarche ?
- Qu'est-ce que vous pouvez faire pour promouvoir la démarche auprès de vos entreprises ?



# Questions / réponses



# Merci

## ► Contacts MOBIPRO

- Intercom de la Vire au Noireau: Philippe NEUVILLE et Lucien BAZIN  
[pneuville@vireaunoireau.fr](mailto:pneuville@vireaunoireau.fr) ; [lbazin@virenormandie.fr](mailto:lbazin@virenormandie.fr)
- Mobylys : Cindy COIGNARD
- [cindy.coignard@mobylys.org](mailto:cindy.coignard@mobylys.org) ; 06 19 32 30 82

En partenariat avec



Les certificats  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE  
*Ministère de la Transition  
écologique et solidaire*

# mobylys

fabrique équitable de mobilité

# W mobipro

**W**  
DE LA  
VIIRE  
AU  
NOIREAU  
TERRE D'EXCELLENCE

ALLER AU TRAVAIL AUTREMENT

**W** VALDALLIÈRE

18 décembre 2023  
Conseil municipal  
Valdallière



# MOBYLIS


fabrique équitable de mobilité

<https://mobylys.org/>

Mobylys, fabrique équitable de mobilité

MOBYLIS  
fabrique équitable de mobilité

 CALVADOS-MANCHE-ORNE

 06 72 77 60 79

Qui sommes-nous ?

Services ▾

Maison du Vélo

Contact →



## Mobylys, on avance que si on peut bouger !

Être mobile et en capacité de se déplacer est essentiel  
au quotidien : trouver ou garder un emploi, étudier...

Nos services →



Actualités

### Gouvernance de l'association

Vous souhaitez vous investir dans une association dynamique ?

Lire la suite >



Événements

### Dotation d'Action Territoriale : Mobylys a signé !

Ce dispositif, créé en 2018 au niveau national par l'Institut Break Poverty...

Lire la suite >



Événements

### Ateliers séniors pour la fin d'année

Il reste encore quelques ateliers prévus en cette fin







## Accompagnement

Accompagnement, formations, ateliers pratiques et outils...

[En savoir plus →](#)



## Auto-école

Un accès équitable aux permis de conduire B et AM...

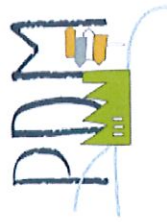
[En savoir plus →](#)



## Garage

Un garage social pour entretenir et réparer son véhicule...

[En savoir plus →](#)



## Collectivités et Entreprises

Diagnostic, concertation, plan d'action et suivi...

[En savoir plus →](#)



## Location

Location solidaire de véhicules : scooters, vélos, voitures, trottinettes...

[En savoir plus →](#)



## Maison du Vélo

Locations, vente de vélos reconditionnés, remise en selle...

[En savoir plus →](#)

# 2021-Mobipro : phase d'expérimentation

Près de 3000 salarié-e-s

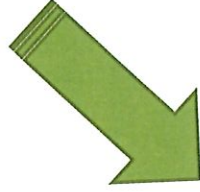


## Enjeux de la démarche Mobipro

- ▶ Trouver des alternatives à l'autosolisme
- ▶ Renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire
- ▶ Favoriser le recrutement et maintien dans l'emploi
- ▶ Améliorer la qualité de vie des salarié-e-s
- ▶ Permettre aux salarié-e-s de faire des économies
- ▶ S'inscrire dans une démarche éco-responsable

# Deux axes principaux co-construits

Promotion du  
vélo à assistance  
électrique



Promotion  
covoiturage



# Promotion du vélotaf

- ▶ Des animations pour sensibiliser à la pratique du vélo : conseils, équipement, prise en main, mise en pratique !



## Retours positifs !

- Des salariés qui souhaitent essayer le VAE grâce au prêt gratuit
- D'autres qui se projettent sur de l'achat
- De nombreuses questions

# Mobipro : que propose-t-on ?

Promotion du vélotaf

## ► Les ateliers **GRATUITS**

- (Re)mise en selle
- Prise en main du VAE
- Conduite aux abords des lieux de travail
- Bonnes pratiques et code de la route
- Diagnostiquer une panne
- La mise à disposition **GRATUITE**
- Pour toute entreprise inscrite dans la démarche MobiPro
- Prêt de 15 jours

## Les +

- Animation en entreprise et sensibilisation à la pratique du VAE
- 1 à 3 ateliers de 1/2 journée
- Vélos, casques et antivols fournis par l'intercom



ALLER AU TRAVAIL AUTREMENT

est inscrite dans la démarche  
MobiPro. Pour nos salariés :

# -10 % SUR L'ACHAT D'UN VAE NEUF

Cumulable avec les promotions en cours et les aides de l'Etat.

Offre valable jusqu'au 20/04/2024 sur attestation fournie par l'IVN.

Renseignements : 02 31 66 27 96 /  
dev.eco@vireaunoireau.fr

**Corner**  
**Bike**  
Vélos électriques & musculaires



**Magasins partenaires de Vire**



14500 VIRE - 02 31 66 35 38

## rabais





# La Maison du Vélo - O Bicycles

# Ô BICYCLES BY moBYLis

fabrique équitable de mobilité

**Ô BICYCLES**

Vente de vélos reconditionnés  
Réparation participative  
Récupération de vélos  
Remise en selle  
Location

**MAISON DU VÉLO**  
06 72 77 60 79  
mobyflis@mobyflis.org  
41 Route de Caen  
(Grièrrière Radio VFM)  
14500 Vire

**moBYLis**  
fabrique équitable de mobilité





# Mobipro : où en est-on ?

## Promotion du covoiturage

- Conventonnement de la collectivité avec Mobicoop  
Développement de services de covoiturage sur le territoire via une application

Possibilité de créer  
une communauté !

Ex : *Communauté de  
la Vire au Noireau*

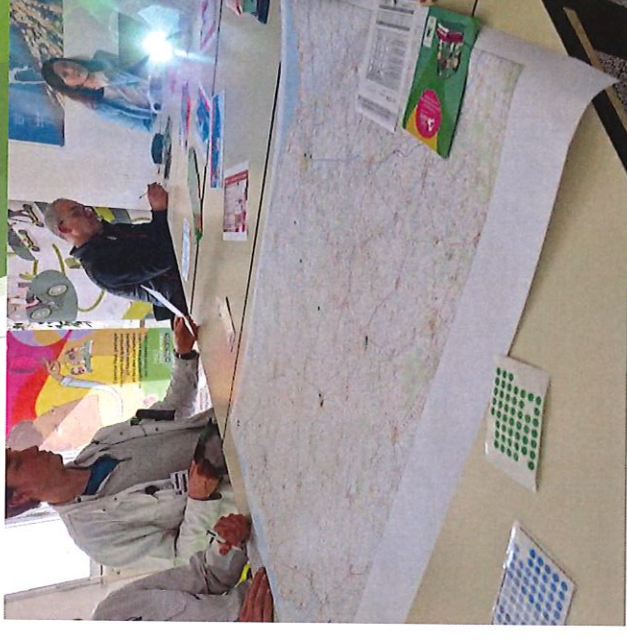
*Communauté d'une  
zone d'activité ou  
d'une entreprise*



# Mobipro : que propose-t-on ?

## Axe covoiturage

- ▶ La mise en place
  - ▶ Démonstration d'utilisation de l'application
  - ▶ Animations en entreprise pour promouvoir la pratique du covoiturage
    - ▶ Prise en compte des axes de flux + horaires
  - ▶ Mise en relation de salarié-e-s





## Collectivité

- Est-ce la collectivité est prête pour adhérer à la démarche ?
- Qu'est-ce que vous pouvez faire pour promouvoir la démarche auprès de vos entreprises ?



## Questions / réponses



# Merci

► Contacts MOBIPRO

- Intercom de la Vire au Noireau: Philippe NEUVILLE et Lucien BAZIN  
[pneuville@vireaunoireau.fr](mailto:pneuville@vireaunoireau.fr) ; [lbazin@virenormandie.fr](mailto:lbazin@virenormandie.fr)

- MobyLis : Cindy COIGNARD

► [cindy.coignard@mobyLis.org](mailto:cindy.coignard@mobyLis.org) ; 06 19 32 30 82

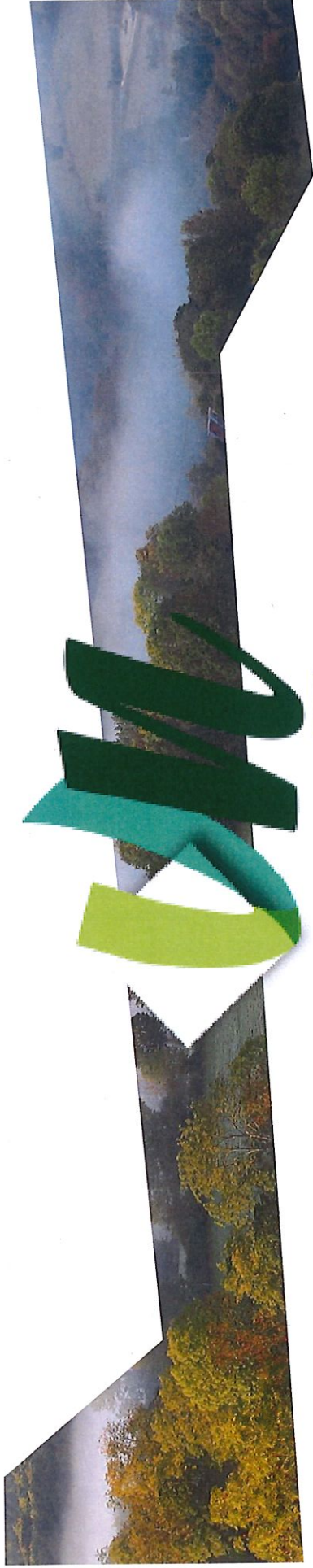
En partenariat avec



Les certificats  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE  
*Ministère de la Transition  
écologique et solidaire*

# mobyLis

fabrique équitable de mobilité



DE LA  
AU  
**VIRE**  
**NOIREAU**  
TERRE D'EXCELLENCE

# AVANCEMENT MISE EN PLACE REOMI

18 décembre 2023 – Valdallière

## AVANCEMENT MISE EN PLACE

### Phase de déploiement anticipé :

**63 PAV** vont être commandés pour le territoire en phase de déploiement anticipé :

- 49 PAV avec ouverture 30L à destination des particuliers
- 14 PAV avec double ouverture : 30L pour les particuliers + **60L pour les socioprofessionnels**
  - Landelles et Coupigny : 1
  - Campagnolles : 1
  - Souleuvre-en-Bocage : 12
    - Le Tourneur : 1
    - Saint-Ouen-des-Besaces : 1
    - Saint-Pierre-Trentaine : 1
    - Sainte-Marie-Laumont : 1
    - Campeaux : 1
    - Etouvy : 1
  - Bény-Bocage : 2
  - La Graverie : 2
  - Saint-Martin-des-Besaces : 2

→ Pour permettre une meilleure visibilité d'implantation des PAV double ouverture 30/60L, un **questionnaire** est en cours de réalisation **pour les administrations**.

→ **Il sera demandé aux communes la contenance souhaitée par bâtiments communaux.**

## AVANCEMENT MISE EN PLACE

### Lavage des PAV :

Il est nécessaire et obligatoire de laver les PAV (intérieur et extérieur) **tous les 6 mois**.

Le SIRTOM prendra en charge le lavage des 115 PAV sur le territoire de l'IVN qu'il gère.  
Le Service Déchets prévoit un lavage pour 200 PAV.

### 2 options à l'étude :

- Devis pour 2 lavages dans l'année par un prestataire privé pour 200 PAV
- Devis pour acquisition d'un caisson de lavage



## AVANCEMENT MISE EN PLACE

### Badges :

Les 25 000 badge porte-clés ainsi que la mise sous pli pour la distribution des badges seront fournis par l'entreprise STYX (fournisseur également du logiciel de facturation)

### Distribution :

**Qui ?**

Les secrétaires de Mairie pour la plupart des Communes + Permanences des services de l'IVN en accompagnement



**Quoi ?**

La distribution des badges aux habitants sous forme d'enveloppe remise en main propre et contenant :

- 1 fiche de recensement à valider/compléter/modifier
- 1 mémo tri des syndicats
- 1 badge



## AVANCEMENT MISE EN PLACE

### Badges :

#### Où ?

À la mairie de chaque commune ou dans les pôles de proximité + des permanences avec un lieu à définir seront organisées pour les habitants dans les Communes de Vire et de Condé.

Chaque habitant sera amené à se déplacer pour récupérer son badge. L'information sera communiqué dans la prochaine Newsletter ainsi que lors d'une campagne de communication m-1 avant la mise en service

#### Comment ?

Campagne de communication  
Distribution de flyers A5 papier et numérique  
Presse papier et numérique  
VFM  
Réseaux sociaux  
Site Internet  
Bandeau multimédia

#### Quand ?

Jours et horaires d'ouvertures des Mairies ou des Pôles de proximité



## AVANCEMENT MISE EN PLACE

### Sac cabas réutilisable :

En plus du badge, il est à l'étude, un **sac cabas à chaque foyer lors de la distribution**. Ce sac permettra aux habitants de transporter un sac 30L (à pied ou en voiture).

### Covering :

La communication sera accès sur le « ce qu'il reste après avoir fait le tri » ainsi que le tri des déchets (verre, recyclable, compostage, etc.) au global. L'IVN sollicitera une participation des syndicats.

*Nouveau*



## AVANCEMENT MISE EN PLACE

### Formations :

Il est prévu :

- **3 journées de formations** en janvier, à destination des élus, des secrétaires de mairie et des agents  
dates prévisionnelles : semaine 4 – du 22 au 26 janvier 2024

- **5 réunions publiques** sur une semaine  
Date prévisionnelle : mars 2024

→ 1 Technicien du Service Déchets complètera la formation au besoin suivant les demandes

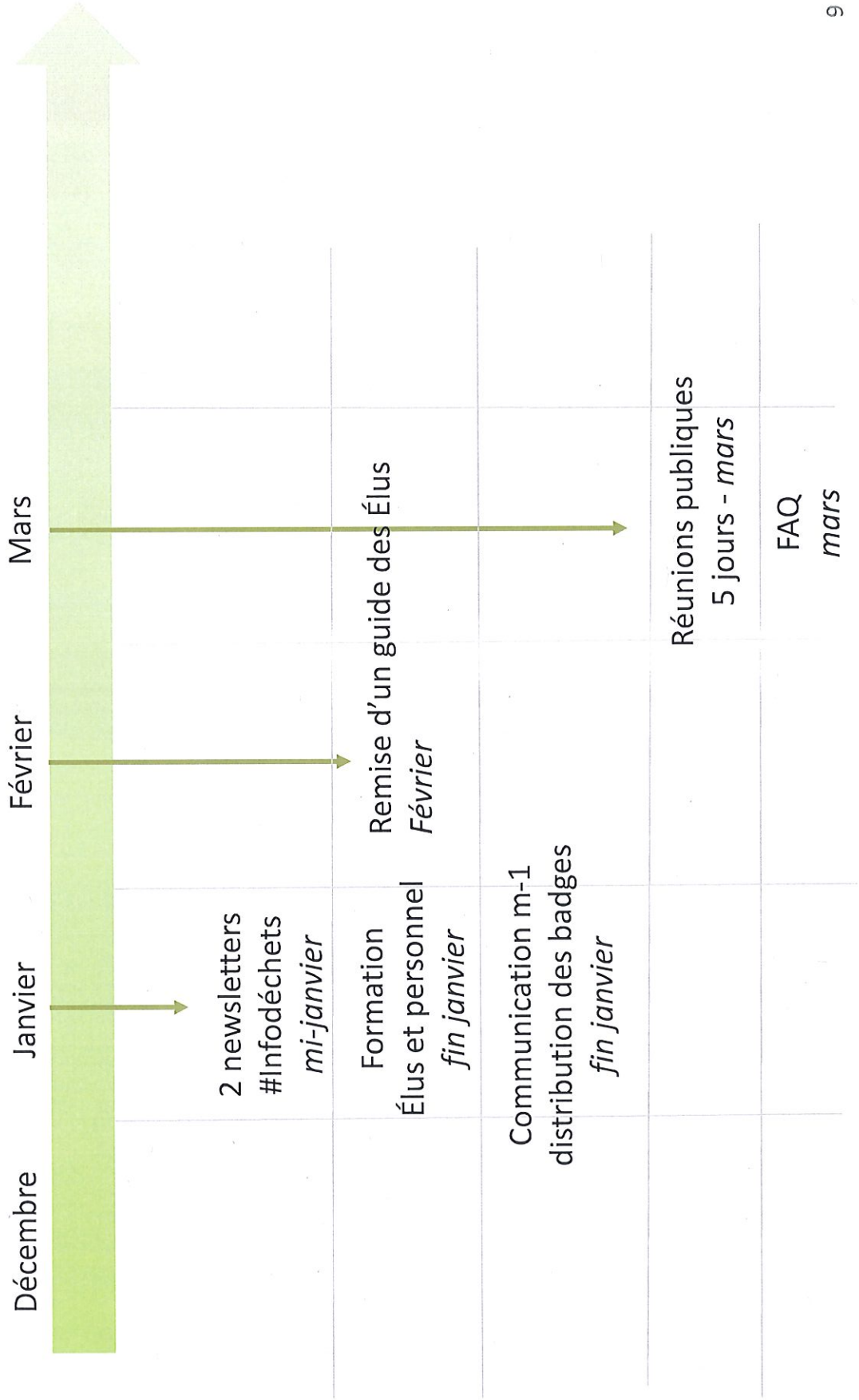
## AVANCEMENT MISE EN PLACE

### Prochaines échéances planning TECHNIQUE :

|  | Décembre | Janvier | Février  | Mars  | Avril   |
|--|----------|---------|--|---|---|
| Commande badges<br><i>début décembre</i>                             |          |         |  |   |   |
| Commande PAV<br><i>mi-décembre</i>                                   |          |         |  |   |   |
| Acquisition<br>d'un camion grue<br><i>mi-décembre</i>                |          |         |  |   |   |
| Intégration BDD sur<br>logiciel de facturation<br><i>mi-décembre</i> |          |         |  |   |   |
|  |          |         | Livraison des courriers et badges dans les communes - <i>début février</i><br>Distribution par les Secrétaires de Mairie - <i>mi-février</i> | Livraison PAV et mise en place<br><i>début mars</i> | Création d'une brigade<br>verte avec 3 agents<br><i>début avril</i> |

# AVANCEMENT MISE EN PLACE

## Prochaines échéances planning COMMUNICATION :



# COMMUNICATION

## Covering PAV 1 face :

Ouverture 30L aux habitants au recto  
Informations :



Dépôt simple  
en 3 étapes



Un doute

Que faire de mes déchets  
<https://quefairedemesdechets.ademe.fr>



Ici, je préserve l'environnement.  
Tout dépôt sauvage est interdit et passible d'une amende.

Ce qu'il reste  
après avoir fait le tri...



# COMMUNICATION

## Covering PAV 2 faces :

Double ouverture spécifique 60L pour les professionnels  
Pour rappel : 14 PAV avec double ouverture

Ouverture 30L au recto  
*Réservé habitants*

Ouverture 60L au verso  
*Réservé professionnels*



Informations :



Dépôt simple  
en 3 étapes



Ici, je préserve l'environnement.  
Tout dépôt sauvage est interdit  
et passible d'une amende.



### Newsletters :

Présentation des 2 newsletters différentes distribuées simultanément en janvier 2024 :

- 1 newsletter aux habitants de la phase de déploiement anticipé avec informations spécifiques : date de commencement, RI et TEOM 2024 et gestion des sacs-prépayés pour le 1<sup>er</sup> semestre
- 1 newsletter aux habitants du reste du territoire



### En grand titre :

- ◆ Le futur de nos ordures (forfait d'ouverture, badge, sac réutilisable)
- ◆ La mise en place sur le territoire (déploiement)
- ◆ Mode d'emploi d'une colonne d'apport volontaire (fonctionnement simple en 3 étapes)
- ◆ Et nos déchets recyclables dans tout ça ? (la fréquence de collecte des sacs jaunes et un rappel des consignes de tri élargi)
- ◆ En résumé (calendrier)



## Bulletin municipal :

Retrouvez les dernières informations sur l'avancement de la REOMi et la future collecte :

### Pour rappel :

Nombre d'ouverture / foyer

1 personne : 32 sacs

2 à 4 personnes : 48 sacs

5 à 7 personnes : 72 sacs

8 personnes et + : 96 sacs



## Collecte des déchets

Moins de déchets, c'est dans notre intérêt !  
 Qu'il s'agisse de déchets recyclables, compostables, d'ordures ménagères, de verre, de déchets de papeterie, de textiles et bien d'autres, les déchets font partie de notre quotidien, ils sont presque inévitables... mais ensemble, nous sommes là pour les éviter !

**Et vous, vous agissez comment sur votre réduction des déchets ?**

**Se lancer dans le compostage en triant à la source ses biodéchets**  
 Réservez un composteur auprès du SEROC




**Trier ses emballages et papiers**  
 en sac jaune, bac ou conteneur collectif actuellement 1 fois par semaine en porte-à-porte  
*Attention ! dès le 1er juillet 2024*



**Je ter le verre**  
 En colonne d'apport, il se recycle à l'infini !



**Déposer ses ordures ménagères**  
 en sac noir ou bac individuel  
 1 fois par semaine en porte-à-porte jusqu'au 30 juin 2024  
*Attention ! dès le 1er juillet*



**Apporter ses déchets en déchèterie**  
 Sans limite d'accès et toute l'année



**Colonnnes d'apport : elles arrivent sur notre territoire !**

Elles ne concernent que vos ordures ménagères (sac noir). La liste des emplacements a été validée par les maires délégués. Le dépôt se fera en sac de 30L maximum et avec un badge

- Accessibilité 24h/24 - 7j/7
- Dépôt dans n'importe quelle colonne du territoire
- Trottoir non encombrés
- Suppression des risques liés aux intempéries et aux animaux



**Où vont vos déchets ?** → **vers un système plus durable**

Collecte en porte-à-porte des sacs jaunes

Dépôt dans les colonnes des ordures ménagères

Dépôt dans les colonnes du verre

Accès aux déchèteries

Traitement et élimination des déchets

Agir sur sa production de déchets

Limitier notre impact sur l'environnement

Economiser les ressources naturelles

Maîtriser les coûts de gestion des déchets dans les années à venir

**2024**

**Un prochain affichage des déchets dans votre boîte aux lettres - restez attentifs !**



Retrouvez de nombreuses informations sur le site [www.vireau-noireau.fr](http://www.vireau-noireau.fr) rubrique Déchets-Contact Service Déchets Déchèteries au 02 31 66 28 33 / [ordures.menageres@vireau-noireau.fr](mailto:ordures.menageres@vireau-noireau.fr)

## Création d'un Système d'Information Géographique (SIG) :

### Disponible prochainement !

Identifier rapidement et efficacement la localisation des colonnes d'apport à partir des données fournies par l'entreprise ECOBOX et en partenariat avec le Service Informatique de la ville de Vire

Points d'apport volontaire

Rechercher une adresse ou un lieu

0 1 km 5

Bienvenue !

Pour rechercher un point d'apport volontaire, vous pouvez utiliser deux méthodes :

- Indiquez votre adresse dans la barre de recherche
- Cliquez sur un point de la carte

Powered by Esri

### Brigade verte :

#### **Missions des agents :**

- Communication
- Prévention avant verbalisation si non respect des règles
- Verbalisation des dépôts sauvages autour des PAV
- Ramassage des déchets autour du PAV
- Entretien/maintenance des PAV

#### **Le pouvoir de police reste aux Maires.**

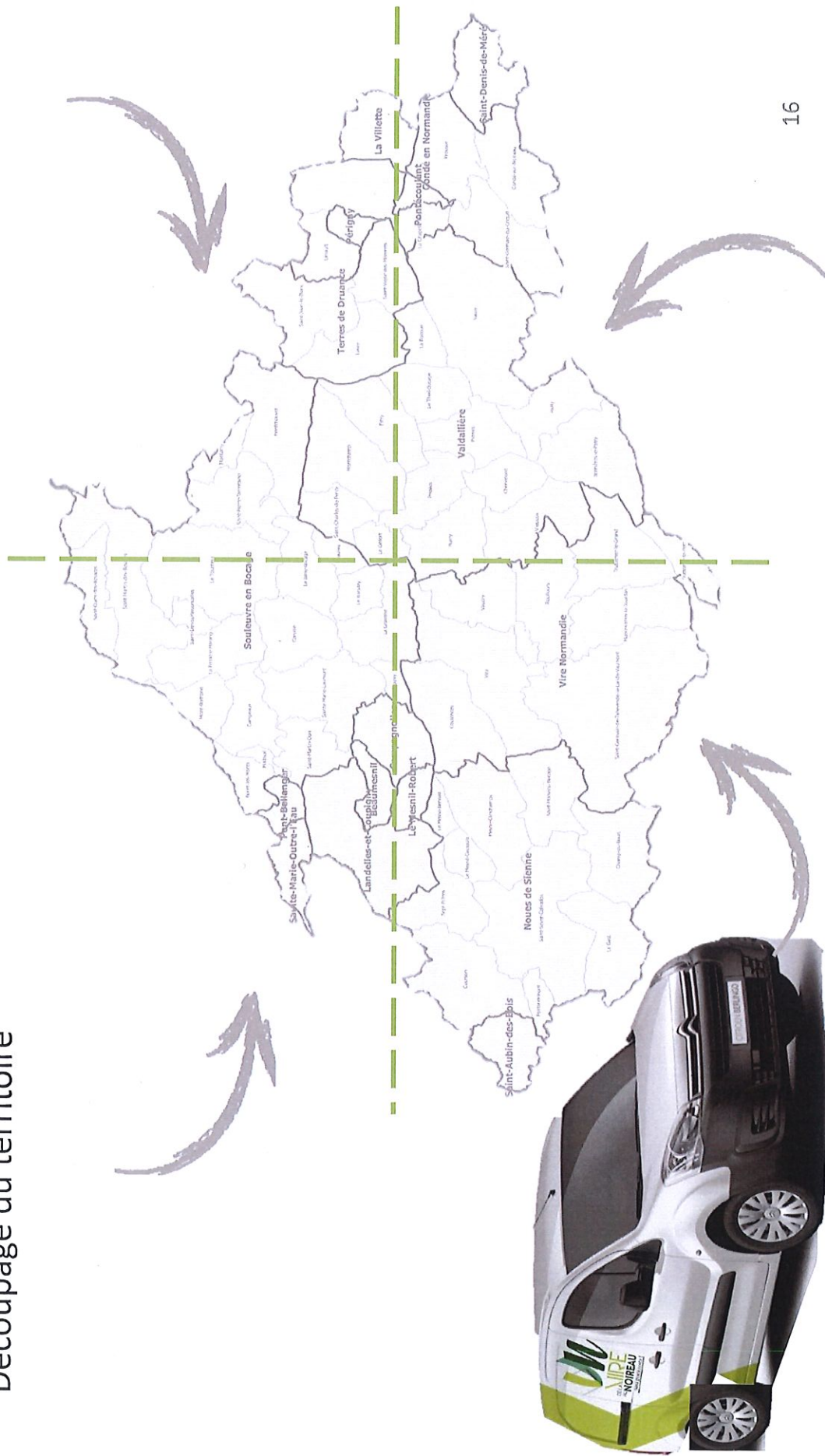
L'agent de la brigade verte est avant tout un agent de communication.

Application par la suite des amendes administratives pour les personnes les plus récalcitrantes.

# COMMUNICATION

## Véhicules Brigade verte :

Acquisition de 4 véhicules légers type Renault Kangoo avec géolocalisation et adhésif IVN.  
Découpage du territoire



# COMMUNICATION

## Actions biodéchets avec les syndicats SEROC et SIRTOM



Composter c'est simple comme...

Bonjour !

Merci !



### Aire de compostage partagé COMMENT ÇA MARCHE ?

**1 Je vide mon bioseau**

**2 J'étales avec la griffe sur toute la surface**

**3 Je recouvre avec une fine couche de broyat de bois**

**Participer au compostage c'est :**

- Diminuer de 30% le poids des ordures ménagères
- Reproduire un cycle naturel
- Favoriser le lien social
- Bénéficier d'un fertilisant naturel

**-30%**

**SIRTOM**

SIRTOM-FLERS-CONDE.FR / 02 33 62 21 00  
Infos et participation : prevention@sirtom-flers-conde.fr

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**